

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le mercredi 19 juillet 2017 à 20:30 heures, en la salle de conférence Théophile-Bouchard de la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. MAGELLA DUCHESNE
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. DOMINIQUE COTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

174.07.17

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du Conseil municipal acceptent l'ordre du jour modifié par l'ajout du point 10, soit « Avis de motion pour un règlement visant l'achat d'équipements et de véhicules lourds » et renoncent à l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SOCIO-COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno désire stimuler le développement social, économique et touristique de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno désire faire l'acquisition d'équipements d'animation culturelle et communautaire qui répondent au besoin du milieu ;

CONSIDÉRANT la demande faite à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre du *Fonds de développement du territoire - Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.*

175.07.17

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Rachel Bourget, à procéder à l'achat d'équipements dans le cadre du Fonds de développement du territoire, tels que décrit au tableau suivant :

Description équipement	Prix (taxes incluses)
Système de son	10 241 \$
Scène amovible	20 237 \$
Chapiteaux	24 870 \$

Il est en outre résolu qu'une mise de fonds minimum de 10 % du projet sera versée par la municipalité, soit un montant de 10 108 \$, et que la balance de 40 434 \$ proviendra du *FDT – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. AUTORISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno désire favoriser la pratique du sport libre du tennis à l'intérieur d'infrastructure sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE la surface du terrain de tennis est désuète et fissurée à de nombreux endroits rendant ainsi son utilisation de moins en moins sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le but de permettre à la population de bénéficier d'un terrain de tennis pleinement praticable et mis à niveau, des travaux doivent être réalisés au niveau de la surface ;

CONSIDÉRANT la demande faite à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre du *Fonds de développement du territoire - Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

176.07.17

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Rachel Bourget, à procéder à la réfection du terrain de tennis.

Il est en outre résolu qu'une mise de fonds minimum de 10 % du projet sera versée par la municipalité, soit un montant de 2 625 \$, et que la balance de 10 498 \$ proviendra du *FDT – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE SAINT-ALPHONSE

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes de citoyens concernant les véhicules stationnés sur l'avenue Saint-Alphonse ;

CONSIDÉRANT que la sécurité demeure une priorité municipale.

PAR CONSÉQUENT,

177.07.17

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'interdire le stationnement sur l'avenue Saint-Alphonse du côté ouest à partir de la rue Larouche jusqu'à la rue Armand et d'installer la signalisation requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES VISANT LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ARÉNA SAMUEL-GAGNON DANS LE CADRE DU PROGRAMME PIC150

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno procède à des rénovations à l'intérieur de l'aréna Samuel-Gagnon ;

CONSIDÉRANT QUE la toiture du Centre sportif n'est plus étanche et que l'eau qui s'infiltrerait pourrait causer des dommages importants aux nouveaux équipements ;

CONSIDÉRANT QUE des fonds demeurent disponibles dans le programme PIC150 et qu'ils peuvent être utilisés pour la réfection ou l'imperméabilisation de la toiture de l'aréna.

EN CONSÉQUENCE,

178.07.17

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur des loisirs, Denis Boudreault, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour effectuer l'imperméabilisation de la toiture de l'aréna Samuel-Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. CESSATION DU MANDAT À NORDA STELO POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'INTERVENTION VISANT LE RENOUELEMENT DE RÉSEAUX DE CONDUITES ET DE VOIRIE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat de 20 700 \$ pour la réalisation d'un plan d'intervention à la firme Norda Stelo dans sa résolution portant le numéro 28.02.15 ;

ATTENDU QUE Norda Stelo a informé la municipalité dans les dernières semaines que le budget initialement approuvé allait être dépassé conséquemment au changement des ressources municipales affectées au dossier ;

ATTENDU QU' après analyse, le Conseil municipal ne désire pas mettre fin au mandat octroyé à Norda Stelo et considère que les raisons émises ne justifient en rien le dépassement des coûts.

EN CONSÉQUENCE,

179.07.17

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers que le mandat octroyé à Norda Stelo de gré à gré (Résolution N° 28.02.15) ne pourra excéder 25 000 \$, incluant les taxes en vigueur et demande à Norda Stelo d'honorer son contrat selon l'enveloppe prévue initialement.

Il est en outre résolu que le Conseil ne pourra honorer toute facture supplémentaire excédant ce montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES CONCERNANT LE PLAN D'INTERVENTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QU' un mandat a déjà été octroyé à la firme d'ingénieurs Roche Ltée (maintenant Norda Stelo) en 2015 (Résolution no 28.02.15) pour la réalisation d'un plan d'intervention d'infrastructures municipales.

180.07.17

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas aller en appel d'offres suite à la résolution 179.07.17 demandant à Norda Stelo d'honorer son contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR AUSCULTATION DES CONDUITES D'ÉGOUT MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal estime opportun de procéder à l'auscultation des conduites d'égout municipales;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux permettra d'évaluer l'état des conduites d'égout et de procéder à une mise aux normes selon l'état de ces dernières;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles à la programmation de la taxe d'accise sur l'essence.

POUR CES MOTIFS,

181.07.17

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Rachel Bourget, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'auscultation des conduites d'égout municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT VISANT L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES LOURDS

Avis de motion

M. le conseiller Yvan Thériault donne avis qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement visant l'achat d'équipements et de véhicules lourds pour le Service des travaux publics.

Il est en outre résolu que le Conseil municipal dispense la Secrétaire-trésorière de la lecture entière de ce règlement lors de son approbation.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

182.07.17

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Berthold Tremblay de lever la séance. Il est 20 h 55.